

Conseil communal de Prilly

Procès-verbal de la séance No 5-2023

du lundi 2 octobre 2023

Procès-verbal de la séance 5-2023 du Conseil Communal de Prilly

Président : Monsieur Louis Rivier

Lundi 2 octobre 2023 à 20h00, à la Grande Salle.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, à la Municipalité et salue le public présent. Il passe la parole au Secrétaire du Conseil pour l'appel.

1. Opérations préliminaires : appel, Ordre du jour

Appel :

Personnes présentes : 51

Excusées : 13

Retard : 2

Absents : 2

Démissions : -

Future admission : 3

Total : 71

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil est atteint, Monsieur le Président ouvre la séance, conformément à l'article 62 du règlement.

L'ordre du jour de la séance est parvenu aux Conseillères et Conseillers conformément aux délais prévus par la Loi sur les communes et par le règlement du conseil communal.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée sur l'ordre du jour.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président propose d'adopter l'ordre du jour

Vote : l'ordre du jour est accepté à une large majorité.

Monsieur le Président passe au point 2 de l'ordre du jour.

2. Procès-verbal de la séance du 26 juin 2023

Monsieur le Président demande si quelqu'un sollicite la lecture complète ou partielle du procès-verbal.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée pour le procès-verbal.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au vote.

Vote : le procès-verbal du 26 juin 2023 est adopté à une large majorité

Monsieur le Président remercie le Secrétaire du Conseil pour la rédaction du procès-verbal.

Monsieur le Président passe au point 3 de l'ordre du jour.

3. Correspondance

Monsieur le Président fait lecture des courriers que le Bureau a reçus.

Démission de Monsieur Eric Martinet, huissier suppléant.

Bonjour Messieurs,

Je me vois obligé de démissionner du poste d'huissier remplaçant.

En effet, mes nouvelles fonctions de chef d'orchestre dans deux sociétés de musique font que je ne suis plus disponible le lundi pour les séances du conseil communal.

De plus, je suis également très pris le week-end et je ne suis plus disponible non plus pour d'éventuelles votations et/ou élections.

De plus, je n'ai jamais été convoqué pour une séance du conseil, je n'ai même jamais été formé pour ça, donc je ne vous suis pas d'une grande aide...

Ma question est la suivante : est-ce que ce message suffit pour que vous preniez compte de ma démission ou faut-il que j'envoie une lettre par courrier ?

Je vous adresse mes cordiales salutations.

Eric Martinet

Démission de Madame la Conseillère Johanna Monney (VER)

Johanna MONNEY
Tél.: 078/ 755.99.52
Courriel: jomonney@hotmail.com

Président du Conseil communal
Conseil communal
De et à
1008 PRILLY

Prilly, le 30 juin 2023

Démission du Conseil communal de Prilly

Monsieur le Président du Conseil communal,

Par la présente, je vous informe de ma démission du Conseil communal de Prilly au 30 juin 2023.
Membre de l'hémicycle depuis 15 ans, il est temps pour moi de laisser la place à d'autres personnes prêtes à s'engager pour le bien de notre commune et pour la défense des valeurs vertes et sociales.

En effet, l'évolution du climat régnant au sein de notre conseil et la pratique de la politique de certaines et de certains de ses membres m'ont poussé à ne plus voir de sens à mon engagement.
Je retiens toutefois de ces nombreuses années à siéger au sein de ce conseil des débats riches, intéressants et de belles rencontres. Je poursuivrai mon engagement en faveur des valeurs vertes, sociales et d'égalité, tout comme de respect et d'honnêteté, dans d'autres contextes.

Que Prilly poursuive ses actions pour devenir une ville où il fait bon vivre, faite d'espaces de verdure et de rencontres, respectueuse du vivant et de son environnement. Une ville vivante et animée où chacune et chacun trouve sa place. Prilly aura alors vraiment tout pour plaire !

Je tiens à remercier chacune et chacun pour son engagement et je souhaite au Conseil des débats constructifs, sereins et empreints de respect.

En vous souhaitant un bel été, je vous adresse, Monsieur le Président du Conseil communal, mes salutations les meilleures.



Johanna Monney

Démission de Madame la Conseillère Sophie Merciani

Sophie Merciani
Avenue du Château 81
1008 Prilly

Conseil Communal
Route de Cossonay 42
1008 Prilly

Prilly, le 10 juillet 2023

Démission Conseil Communal

Mesdames et Messieurs les Membres du Bureau,
Mesdames les Conseillères Communales,
Messieurs les Conseillers Communaux,

Je vous informe de ma démission immédiate du Conseil Communal. En effet, en raison de mon déménagement à Lausanne cet été, je me trouve dans l'obligation de quitter mes fonctions de conseillère communale. Bien que mon passage au sein du Conseil Communal ait été bref, il a été pour moi une expérience intense et enrichissante.

Je tiens à exprimer mes meilleurs vœux à tous les membres du Conseil Communal pour le reste de la législature. J'espère sincèrement que cette période sera caractérisée par une communication bienveillante et constructive, ainsi qu'un profond respect mutuel. Ces éléments sont essentiels pour favoriser une atmosphère harmonieuse et productive au sein du Conseil, permettant ainsi d'accomplir efficacement vos missions.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, mes salutations les plus distinguées.

Sophie Merciani

Le Bureau n'ayant pas reçu d'autres correspondances, Monsieur le Président passe au point 4 de l'ordre du jour.

4. Communications du Bureau

Monsieur le Président communique qu'il a représenté le bureau et a assisté à la cérémonie de l'assermentation annuelle de la Polouest qui s'est tenue le jeudi 21 septembre 2023.

Ensuite, il confirme que le prochain Conseil communal aura lieu le 13 novembre prochain. Implicitement, le Conseil supplémentaire est donc supprimé.

Monsieur le Président demande que le délai fixé à 15h00 pour les communications des noms des commissaires auprès du secrétaire du Conseil, en vue de la nomination des commissions par le bureau, soit respecté.

Monsieur le Président passe au point 5 de l'ordre du jour.

5. Communications municipales

Monsieur le Président précise qu'il n'y a pas de communications municipales. Il demande à la Municipalité si elle souhaite s'exprimer.

Monsieur le Conseiller municipal Ihsan Kurt (PSIG) a la parole

La Municipalité a trois communications à faire ce soir au Conseil communal. La première communication concerne le budget. Comme vous le savez, l'année passée, nous avons, sur la suggestion de la COFIN, nous avons demandé d'introduire un système de contrôle budgétaire. Un contrôle du respect du budget 2023 été effectué pour le compte du fonctionnement de la ville, arrêté au 31 juillet 2023. Selon le document annexé que je vais transmettre au bureau pour le PV, 27 comptes sont concernés pour un dépassement attendu au 31 juillet 2023, d'environ CHF 404'000.00 au total. Chacun a fait l'objet d'une justification. A relever que seuls les dépassements significatifs sont annoncés, soit ceux présentant par rapport au budget un dépassement supérieur à CHF 3'000.00 et supérieur à 10 %. La municipalité informe que le nombre de comptes de fonctionnement de la ville s'élève à 1200. Par ailleurs, un compte présente un dépassement de CHF 130'000.00, dit « technique », car il découle d'une modification du plan comptable 2022. Dès lors, il ne s'agit pas d'une charge additionnelle. Un contrôle similaire a déjà été effectuée l'année dernière et cette procédure répond également à l'observation numéro 1 émise par la Commission des finances en 2022.

Deux petites communications qui concernent plutôt la solidarité. Mesdames, Messieurs les Conseillers, comme vous le savez, l'été dernier, une catastrophe naturelle a touché la ville de la Chaux-de-Fonds. Lors de l'assemblée générale du congrès de l'union des villes suisses, la Ville de la Chaux-de-Fonds a présenté les dégâts qui ont touché cette ville et ils ont lancé un appel auprès de toutes les villes suisses. En réponse à cet appel de solidarité, la Ville de Prilly a fait un geste symbolique, a décidé d'octroyer CHF 1'500.00 pour la plantation d'un arbre avec la plaquette de la Ville de Prilly.

Le deuxième soutien solidaire concerne le tremblement de terre qui a détruit la vie de plusieurs personnes au Maroc. Sur l'appel d'une association locale, pour répondre dans le même sens de solidarité, la Municipalité a décidé d'octroyer un don de CHF 2'500.00 pour soutenir la population marocaine victime du tremblement de terre.

Madame la Conseillère municipale Rebecca Joly (VER) a la parole

J'ai une communication qui concerne le chantier du BHNS. Crissier, Prilly et Renens ont lancé le chantier du BHNS le 18 juin 2022, en vue d'une mise en service en 2025. Le projet du BHNS sur la route de Cossonay s'inscrit sur le réseau des axes forts de transport public urbain du PALM. Ce projet de transports publics est mené en coordination avec plusieurs développements urbains importants, dont l'orée de Crissier, les routes En Broye, Corminjoz et Bellevue.

Le projet intègre aussi la requalification urbaine de l'axe, y compris des aménagements piétons et cyclistes. Aujourd'hui, les municipalités de Crissier, Renens et Prilly vous informent d'une situation sérieuse concernant les coûts de ce projet. Les communes font face à des rendus tardifs et on constate des manquements et oublis dans le projet et des retards concernant les métrés, des factures et des offres complémentaires. Les communes sont intervenues à plusieurs reprises auprès du groupement pluridisciplinaire qui pilote le projet. Les services des travaux communaux ont dû s'impliquer plus fortement que prévu. Face à ces problèmes répétés, les communes ont pris des mesures fortes. Elles se sont adjoint les compétences d'un bureau d'ingénieurs conseils qui est en train d'analyser le travail effectué par le groupement pluridisciplinaire et les entreprises et de chiffrer les dépassements de budget auquel il faut s'attendre. Ce travail nécessite une remise à plat des plans et documents de chantier et va prendre plusieurs semaines.

Le bureau d'ingénieurs conseils va aussi faire des propositions concernant l'organisation des travaux, avec l'objectif de ne pas les interrompre et de pouvoir terminer dans les délais. Les trois communes se sont également associées à un avocat pour traiter des relations avec le groupement et analyser les parts de responsabilité. Des préavis complémentaires seront présentés aux conseils communaux de Crissier, Prilly et Renens en début d'année prochaine. Il n'est pas possible aujourd'hui d'en articuler ou même d'en estimer le montant, tant que le bureau d'ingénieurs conseils n'aura pas terminé son travail et tant que l'éclairage juridique n'aura pas qualifié ces données. Les municipalités comptent poursuivre le chantier du BHNS sans impact sur les délais fixés et trouver les meilleures solutions pour y arriver. Elles traitent avec sérieux cette situation exceptionnelle. Et reviendront vers vous dès que possible.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres communications.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au point 6 de l'ordre du jour.

6. Collaborations intercommunales

Monsieur le Président parcourt la liste des associations et collaborations intercommunales et prie les représentants de se manifester s'ils ont un message à partager.

AIT

La parole n'est pas demandée.

AJENOL

La parole n'est pas demandée.

ASIGOS

Madame la Conseillère Geneviève Nosedà Guignard (PSIG) a la parole

Le Conseil intercommunal de l'ASIGOS s'est réuni le jeudi 29 juin 2023, de 20h00 à 21h45, à la Villageoise à Romanel-sur-Lausanne avec 15 membres présents sur 23.

Représentant Prilly, Johanna Monney et Yan Giroud démissionnent au 30 juin 2023.

Pour le parti des Verts, Nolwen Favé est assermentée. La personne représentant le PSIG, sera désignée et assermentée lors de la prochaine séance.

Comité de direction : Maurizio Mattia remplace Anne Bourquin Büchi, en qualité de membre suppléant.

Concernant le Pavillon qui se construit à Romanel, toutes les oppositions ont été levées. La fin des travaux n'aura qu'une ou deux semaines de retard.

Enclassement des élèves le midi à Jouxens : 24 places supplémentaires ont été ouvertes dans la salle dite « Le Bistro ».

Le programme de législature a été présenté et ne suscite pas de commentaires particuliers.

Le préavis 4-2023 concernant un crédit de CHF 20'650'000.00 destiné à la rénovation et mise aux normes du collège du Grand-Pré à Prilly est accepté à l'unanimité.

La prochaine séance du Conseil intercommunal est fixée au mercredi 27 septembre 2023 à 20h00.

La séance se termine par un petit apéro.

Le conseil intercommunal de l'ASIGOS s'est réuni le mercredi 27 septembre 2023, de 20h00 à 23h30, à la Villageoise à Romanel-sur-Lausanne avec 19 membres présents sur 23.

Représentant Prilly : Eva Tortelli est assermentée en remplacement de Yan Giroud et Doriane Sartorelli a donné sa démission.

Préavis 05/2023 relatif au budget 2024 : Il s'agit du second budget sous l'égide de l'ASIGOS+ intégrant le primaire. S'il est désormais possible de faire une comparaison avec le budget 2023, les comptes 2022 sont quant à eux toujours au format « ASIGOS ».

3 amendements ont été déposés par la COGEF pour diminuer le budget, soit :

- le 1er sur l'étude de mobilité du plan scolaire pour Fr. 20'000.00
- le 2ème sur l'entretien des bâtiments primaires pour Fr. 154'330.00
- le 3ème sur l'entretien des bâtiments – Union pour Fr. 129'080.00

Après votation, tous les 3 sont refusés par le Conseil intercommunal.

Pour le second objet, qui concerne l'octroi de crédits de pré-étude de CHF 100'000.00 par cas, la COGEF reste sceptique sur la démarche. Elle comprend le besoin et l'intérêt, mais estime cependant que ces pré-études peuvent être anticipées et donc soumises au Conseil intercommunal. L'amendement déposé par la COGEF proposant de retirer le point « D'accorder au CODIR la possibilité d'ouvrir des crédits de pré-étude individualisés d'un montant maximal de CHF 100'000.00 par cas », est refusé après votation.

Le budget, inchangé, présente un excédent de charges de CHF 7'412'389.00. La participation de notre commune s'élève à CHF 5'125'191.00.

Après discussion, le préavis 5/2023 est accepté par 17 voix pour et 1 voix contre.

Pour terminer, à une question sur l'eau du Collège de l'Union à Prilly, il est répondu qu'il n'y a, à la connaissance du CODIR, pas de problème de potabilité de l'eau.

Le prochain Conseil intercommunal aura lieu le mercredi 29 novembre 2023 à 20h00 à Romanel-sur-Lausanne.

La séance est levée à 23h30.

ORPC

La parole n'est pas demandée.

POLOUEST

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (LCVL) a la parole

Le conseil intercommunal de la Polouest a siégé le 13 septembre 2023. Lors de cette séance, le Conseiller municipal Luigi Sartorelli a été assermenté et nous avons aussi voté le budget 2024. Le préavis 04-2023, budget 2024 a été adopté tel que présenté. Le montant des charges totales s'élèvera à CHF 27'348'800.00 et la contribution en 2024 de la commune de Prilly s'élèvera à CHF 3'251'679.00. Je vous remercie de votre attention.

SDIS

La parole n'est pas demandée.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques ou des questions.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au point 7 de l'ordre du jour.

7. Assermentations

Monsieur le Président informe qu'il y a 3 nouvelles assermentations prévues.

En remplacement de Madame Aylin Sari (PLR), démissionnaire le 6 juin 2023, un ou une remplaçante doit être trouvée. Conformément à la loi et en l'absence de viennent ensuite, le Bureau du Conseil communal a avisé la population via le pilier public de l'élection complémentaire de Monsieur Rahmani, auquel un recours était possible, du mardi 26 septembre au jeudi 28 septembre 2023. La personne candidate est soutenue par 6 membres de la liste de parrains de 2021. Le Bureau n'ayant reçu aucun recours, la personne candidate a été élue par le Bureau du Conseil communal.

Monsieur le Président passe la parole à Madame la Conseillère Lumia Claramunt (PLR) pour présenter la candidature de Monsieur Anisse Rahmani.

Madame la Conseillère Lumia Claramunt (PLR) a la parole

Le PLR propose Monsieur Anisse Rahmani, jeune papa de 33 ans, entrepreneur et fondateur de son entreprise dans le domaine de la communication.

Monsieur le Président passe la parole à Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta pour présenter la candidature de Madame Lourenço, en remplacement de Monsieur Luigi Sartorelli (LCVL) élu à la Municipalité et démissionnaire du Conseil communal le 27 juin 2023.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (LCVL) a la parole

Madame Ana Lourenço était sur notre liste électorale lors des dernières élections. Elle est AMF et elle suit régulièrement nos séances politiques au niveau du groupe. J'espère que vous lui ferez un bon accueil.

Monsieur le Président passe la parole à Madame la Conseillère Eva Tortelli (PSIG) pour présenter la candidature de Monsieur Alain Lala en remplacement de Madame Nicole Genet, démissionnaire le 26 juin 2023.

Madame la Conseillère Eva Tortelli (PSIG) a la parole

Je vous présente Alain Lala, qui fait partie du comité du PSIG. Il est marié, il a deux enfants, il habite à Prilly depuis 2012 et il est ingénieur logiciel de formation. Je vous recommande de lui souhaiter un bon accueil.

Monsieur le Président appelle Monsieur Anisse Rahmani (PLR), Madame Ana Lourenço (LCVL), Monsieur Alain Lala (PSIG) et invite l'assemblée à se lever pour leur assermentation.

Monsieur le Président lit la promesse solennelle :

« Monsieur, je vais vous lire maintenant la promesse solennelle que vous devrez faire. Au terme de cette promesse et à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et vous devrez dire « Je le promets ».

Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

Madame Ana Lourenço : « Je le promets ».

Monsieur Anisse Rahmani « Je le promets ».

Monsieur Alain Lala : « Je le promets ».

Le Président adresse ses félicitations à Madame la Conseillère et Messieurs les Conseillers pour leur assermentation.

Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur le Président passe au point 8 de l'ordre du jour.

8. Elections complémentaires

A. ASIGOS – membre LCVL

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'élire un délégué en remplacement de Madame Doriane Sartorelli, démissionnaire et que selon le contrat de législature, ceci revient au LCVL. Monsieur le Président attend la proposition.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (LCVL) a la parole

Le groupe LCVL propose Madame Ana Lourenço comme membre de l'ASIGOS.

B. ASIGOS – membre PLR

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'élire un délégué en remplacement de Madame Cajatthiry Sivaguru et que selon le contrat de législature, ceci revient au PLR. Monsieur le Président attend la proposition.

Madame la Conseillère Lumia Claramunt (PLR) a la parole

Le groupe PLR propose Madame Lumia Claramunt comme membre de l'ASIGOS

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres propositions au sein de l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président propose d'élire Madame Lumia Claramunt et Madame Ana Lourenço par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

C. Commission de gestion – membre PLR

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'élire deux membres en remplacement de Aylin Sari et Philippe Cretegny démissionnaires et que selon le contrat de législature, ceci revient au PLR. Monsieur le Président attend les propositions.

Madame la Conseillère Lumia Claramunt (PLR) a la parole

Le groupe PLR propose Madame Lumia Claramunt et Monsieur Christian Barbey comme membres à la Commission de gestion.

D. Commission de gestion – suppléant VER

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'élire un suppléant en remplacement de Antoine Thalmann, démissionnaire et que selon le contrat de législature, ceci revient au VER. Monsieur le Président attend la proposition.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (VER) propose Monsieur Théo Milliez comme suppléant à la Commission de gestion.

E. Commission de gestion – membre PSIG

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'élire un membre en remplacement de Maryline Drapel, démissionnaire et que selon le contrat de législature, ceci revient au PSIG. Monsieur le Président attend les propositions.

Madame la Conseillère Eva Tortelli (PSIG) propose Monsieur Omar Khemissa comme membre à la Commission de gestion.

F. Commission de gestion – suppléant PSIG

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'élire un suppléant en remplacement de Omar Khemissa, nommé membre et que selon le contrat de législature, ceci revient au PSIG. Monsieur le Président attend la proposition.

Madame la Conseillère Eva Tortelli (PSIG) propose Monsieur Jean-Michel Piguet comme suppléant à la Commission de gestion.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres propositions au sein de l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président propose d'élire Madame Lumia Claramunt, Monsieur Christian Barbey, Monsieur Théo Milliez, Monsieur Omar Khemissa et Monsieur Jean-Michel Piguet par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

G. ORPC – membre LCVL

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'élire un délégué en remplacement de Monsieur Luigi Sartorelli élu à la Municipalité et que selon le contrat de législature, ceci revient au LCVL. Monsieur le Président attend la proposition.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (LCVL) propose Monsieur David Stauffer.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres propositions au sein de l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président propose d'élire Monsieur David Stauffer par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

H. Commission des pétitions – membre PLR

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'élire un membre en remplacement de Aylin Sari, démissionnaire et que selon le contrat de législature, ceci revient au PLR. Monsieur le Président attend la proposition.

Madame la Conseillère Lumia Claramunt (PLR) propose Madame Mélanie Fernandes comme membre à la Commission des pétitions.

I. Commission des pétitions – suppléant PLR

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'élire un suppléant et que selon le contrat de législature, ceci revient au PLR. Monsieur le Président attend la proposition.

Madame la Conseillère Lumia Claramunt (PLR) propose Monsieur Olivier Tenisch comme suppléant à la Commission des pétitions.

J. Commission des pétitions – membre PSIG

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'élire un membre en remplacement de Nicole Genet, démissionnaire et que selon le contrat de législature, ceci revient au PSIG. Monsieur le Président attend la proposition.

Madame la Conseillère Eva Tortelli (PSIG) propose Monsieur Alain Lala comme membre à la Commission des pétitions.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres propositions au sein de l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président propose d'élire Madame Mélanie Fernandes, Monsieur Olivier Tenisch et Monsieur Alain Lala par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

K. Commission de recours en matière d'impôt et de taxes – membre PLR

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'élire un membre en remplacement de Aylin Sari, démissionnaire et que selon le contrat de législature, ceci revient au PLR. Monsieur le Président attend les propositions.

Madame la Conseillère Lumia Claramunt (PLR) propose Monsieur Philippe Cretegy comme membre à la Commission de recours en matière d'impôt et de taxes.

L. Commission de recours en matière d'impôt et de taxes – suppléant PLR

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'élire un suppléant en remplacement de Philippe Cretegy, nommé membre et que selon le contrat de législature, ceci revient au PLR. Monsieur le Président attend les propositions.

Madame la Conseillère Lumia Claramunt (PLR) propose Monsieur Christian Maillard comme suppléant à la Commission de recours en matière d'impôt et de taxes.

M. Commission de recours en matière d'impôt et de taxes – membre PSIG

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'élire un membre en remplacement de Nicole Genet, démissionnaire et que selon le contrat de législature, ceci revient au PSIG. Monsieur le Président attend la proposition.

Madame la Conseillère Eva Tortelli (PSIG) propose Monsieur Vincent Zodogome comme membre à la Commission de recours en matière d'impôt et de taxes.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres propositions au sein de l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président propose d'élire Monsieur Philippe Cretegny, Monsieur Christian Maillard et Monsieur Vincent Zogome par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

N. Commission des finances – suppléant PLR

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'élire un suppléant et que selon le contrat de législature, ceci revient au PLR. Monsieur le Président attend la proposition.

Madame la Conseillère Lumia Claramunt (PLR) propose Monsieur Cédric Monney comme suppléant à la Commission des finances

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres propositions au sein de l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président propose d'élire Monsieur Cédric Monney par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

O. POLOUEST – membre VER

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'élire un délégué en remplacement de Madame Jessica Waeny Desponds, démissionnaire, et que selon le contrat de législature, ceci revient au VER. Monsieur le Président attend la proposition.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (VER) propose Monsieur le Conseiller Théo Milliez.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres propositions au sein de l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président propose d'élire Monsieur Théo Milliez par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur le Président passe au point 9 de l'ordre du jour.

9. **Préavis 08-2023 : Arrêté d'imposition pour les années 2024 et 2025**

Monsieur le Président appelle Madame Aurélie Barbey, rapportrice de la Commission des finances pour la lecture des parties, discussion et vote sur le document de l'arrêté d'imposition, sans les conclusions, conformément à l'article 76, alinéa 2 du Règlement du Conseil.

Lecture du rapport.

Monsieur le Président propose d'ouvrir une discussion générale. Un amendement a été déposé par la Commission des finances. Il sera lu par la rapportrice et débattu ensuite. L'assemblée peut également proposer de nouveaux amendements.

Monsieur le Président rappelle que les votes sur les amendements et les sous amendements laissent toujours entière la liberté de voter sur le fond. Monsieur le Président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

Monsieur le Président clôt la discussion. Il propose de passer en revue le document d'arrêté d'imposition pour les années 2024 et 2025. Il ajoute que si la discussion n'est pas demandée à l'issue de la lecture d'un élément, celui-ci sera considéré comme accepté. Dans le cas contraire, le vote sanctionnera après discussion. Il demande si cette manière de faire convient.

C'est le cas.

Article premier – Il sera perçu pendant 2 an(s), dès le 1^{er} janvier 2024, les impôts suivants :

1. Impôt sur le revenu et sur la fortune, sur le bénéfice et sur le capital, impôt minimum et impôt spécial dû par les étrangers.

La discussion n'est pas demandée.

2. Impôt spécial particulièrement affecté à des dépenses déterminées

La discussion n'est pas demandée.

3. Impôt foncier proportionnel sans défalcation des dettes basé sur l'estimation fiscale (100%) des immeubles

La discussion n'est pas demandée

4. Impôt personnel fixe

La discussion n'est pas demandée

5. Droits de mutation, successions et donations

- a) Droits de mutation perçus sur les actes de transferts immobiliers

La discussion n'est pas demandée.

- b) Impôts perçus sur les successions et donations

En ligne directe ascendante :	par franc perçu par l'Etat 50 cts
En ligne directe descendante :	par franc perçu par l'Etat 0 cts
En ligne collatérale :	par franc perçu par l'Etat 100 cts
Entre non parents :	par franc perçu par l'Etat 100 cts

La discussion n'est pas demandée.

6. Impôt complémentaire sur les immeubles appartenant aux sociétés et fondations

La discussion n'est pas demandée.

7. Impôt sur les loyers

La discussion n'est pas demandée

8. Impôt sur les divertissements

Monsieur le Président passe la parole à la rapportrice pour la lecture de l'amendement.

Lecture de l'amendement.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée au sein de l'assemblée.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (LCVL) a la parole

Le groupe LCVL estime que, compte tenu du fait que les finances de notre commune sont moyennement satisfaisantes, pour autant, la Municipalité nous propose de maintenir le taux actuellement d'impôt, tel qu'il est, pour le groupe LCVL, il n'y a pas de raison actuellement d'augmenter et d'imposer les divertissements. Actuellement, on a une activité économique qui est en train de se développer vers Malley. Augmenter, mettre une imposition sur les divertissements engendrerait des risques de réduire ce développement de notre économie. Donc, le groupe LCVL vous recommande de ne pas accepter cet amendement.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (VER) a la parole

Le groupe des Vert.e.s, après une bonne discussion, vous propose d'accepter cet amendement d'un impôt de 5% sur les divertissements. La raison est que toutes les communes voisinant en ont un et avec 5%, on reste bien inférieurs. Il paraît qu'à la Vaudoise Arena, on aurait mis les caisses sur la Commune de Prilly pour éviter un impôt. Et puis là, on resterait quand même 5% moins cher que les communes avoisinantes. L'offre me paraît toujours intéressante. Je ne pense pas qu'ils vont déplacer les caisses de commune pour ça. En revanche, on espère que l'argent ainsi récolté servirait à développer la culture à Prilly avec d'autres événements, notamment si un jour, on a un agent culturel qui s'occupe d'organiser des événements et qu'on augmente un peu le pourcentage de cette personne, le budget actuel serait un peu faible et on espère que cet impôt sera investi dans la culture en particulier.

Monsieur le Conseiller Antoine Reymond (PLR) a la parole

L'avantage de passer du temps dans cet hémicycle, ou que ce soit d'ailleurs sur la scène ou ici, c'est qu'on reprend les mêmes débats. On reprend le même débat qu'il y avait eu lieu en 2018, ce même débat qui vise ce soir à mettre une taxe sur la culture, parce que c'est cela dont il s'agit, une taxe sur la culture. De manière très concrète, cela toucherait le cinéma à Malley Lumières. On peut penser pour celles et ceux, dont vous faites évidemment partie, qui suivent l'actualité, qu'il est difficile pour les cinémas de retrouver du public et voilà qu'on vient leur rajouter une taxe. Ceci veut dire qu'ils seront obligés, et c'est la même chose pour la Vaudoise Arena, d'augmenter les prix du billet, c'est-à-dire que l'obstacle du prix pour participer à l'action culturelle sur la Commune de Prilly sera péjoré. Il sera péjoré pour ceux qui ont le moins de moyens, pour aller soit à l'Arena pour des spectacles, soit au cinéma. Il y a la réalité des choses. Prenons l'exemple du TKM qui, je le sais, est à Renens. Il y a une taxe à Renens.

Le TKM est subventionné par la municipalité et la commune de Renens et, pour ne pas péjorer les comptes, la commune ristourne le montant de la taxe au TKM, et c'est la même chose à Lausanne pour toute une série d'événements culturels. Je vous invite à refuser cet amendement, à laisser la Ville de Prilly être libre de taxes. On voit trop souvent, dans des communes qui ont cette taxe, des actions culturelles se déplacer dans des endroits comme à Genève, comme Zurich, ou que sais-je encore, où il n'y a pas de taxe. Qui en paie le prix, pas seulement financier, c'est ceux et celles qui habitent le lieu et qui sont ainsi privés d'événements culturels. Je vous invite donc à refuser cet amendement.

Monsieur le Conseiller municipal Ihsan Kurt (PSIG) a la parole

Actuellement, à Prilly, à part le CSM et le Cinétoile, il n'y a pas d'autres entreprises ou institutions qui sont concernées par ces impôts. Le Cinétoile dépend des subventions communales. Sans les subventions communales, ce cinéma ne peut malheureusement pas fonctionner. Nous continuons à les subventionner pour les différents événements. Les deux institutions concernées n'ont pas mis dans leur budget de 2024 cet éventuel impôt. Dans le cas d'une imposition, ça va impacter sur les budgets du CSM et du cinéma. Un autre aspect : on demande 5%. A Renens, actuellement, c'est 15%, à Lausanne 14%. Pourquoi demande-t-on 5% ? Si on demande 5%, la moitié sera pour Renens et l'autre pour Prilly. En plus, selon des petites études que nous avons faites, ça n'apporte quasiment rien dans l'état actuel à la Ville. Selon certains renseignements que nous avons, 4 communes de l'ouest lausannois ont cet impôt. Il y en a qui envisagent d'abandonner ce système parce que cela n'apporte pas grand-chose. Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de refuser cet amendement. Un autre argument, dans l'état actuel, dans cette incertitude que nous ne connaissons pas, ce serait un peu prématuré d'introduire cet impôt pour ces deux institutions. Je répète encore une fois, je pense que ce serait prématuré de faire une telle démarche, raison pour laquelle nous demandons au Conseil communal de refuser cet amendement.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Je vais surenchérir aux propos de mon collègue et de ceux de Monsieur Reymond. Merci, Monsieur Reymond, d'avoir donné pas mal de détails par rapport à ce que je souhaitais également dire à ce Conseil pour cet amendement. Je vais ajouter une chose qui, peut-être n'est pas évidente pour vous, toutes les manifestations qui devraient venir, certes, il n'y en a pas beaucoup pour le moment, mais c'est en progression et ça le sera pour, on l'espère pour de nombreuses années, ces manifestations ont une audience extrêmement importante sur le plan suisse, sur le plan européen. Prenez Sting, par exemple, et il est évident que si nous mettons un impôt sur les divertissements à Prilly, Prilly résiste à ce propos depuis de nombreuses années, c'est toute l'attractivité de la Vaudoise Arena qui va en souffrir et ce n'est pas un vain mot. Monsieur Reymond, l'a dit en passant, Genève, Zurich, l'Aréna de Genève et le Hallenstadion de Zurich n'ont aucune taxe sur les divertissements et c'est évident, il n'y a pas besoin de se lever très tôt le matin pour s'en rendre compte, les gens comme Opus One, comme Live Nation, qui sont des grosses organisations, qui viennent ou ne viennent pas dans des endroits bien précis par rapport à certains paramètres.

Si nous avons une taxe de divertissement, même de 5%, et sur un événement aussi important que ça, alors forcément, les yeux brillent parce que ça rapporterait quelque chose à la commune et la moitié à Renens.

Ce serait un magnifique autogoal par rapport à ça, parce qu'au fur et à mesure, les organisateurs ne choisiront plus la Vaudoise Arena, alors que nous l'avons créée, nous avons dépensé en investissements 248 millions, je dis bien 248 millions, pour créer l'entier de cette infrastructure. Certes, il n'y a pas que l'endroit où les spectacles peuvent se dérouler. Il y avait déjà eu cette tentative au Conseil en 2018, bien sûr que vous avez parfaitement le droit, certains et certaines, de revenir avec cet objet, mais je crois que la situation, Cinétoile, on en a parlé, c'est quand même un comble, ils viennent d'éviter la faillite, à cause du covid, et on viendrait les imposer avec une taxe de 5% au moment où ils commencent à sortir la tête hors de l'eau. Vous avez compris, la Municipalité incorpore, vous demande de refuser cet amendement et je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Président demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au vote sur l'amendement proposé par la Commission des finances.

Vote : L'amendement est refusé par 30 voix contre, moins 13 voix pour et 11 abstentions.

9. Impôt sur les chiens

Un amendement de la Commission des finances figure sur cet impôt.

Monsieur le Président passe la parole à la rapportrice pour la lecture de l'amendement.

Lecture de l'amendement.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée au sein de l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe la parole à la Municipalité.

Monsieur le Conseiller municipal Ihsan Kurt (PSIG) a la parole

Selon les renseignements que nous avons pu obtenir, actuellement, il y a 380 chiens à Prilly. Je ne compte pas les illégaux qui ne sont pas annoncés. Certes, ces animaux jouent un rôle important, mais il ne s'agit pas de chiens qui accompagnent les personnes aveugles ou ceux de la police, ou les chiens qui jouent un rôle, une mission importante dans le domaine de la sécurité. Ces chiens, quand même, se promènent dans les rues et dans les parcs. C'est comme le principe de pollueur-payeur, à mon avis. Qui nettoie ? Ça nous apporte actuellement 120 francs par animal, multiplié par 380 et cela donne 45'600.00 par année. On engage des ressources humaines, du personnel, pour nettoyer les parcs et les rues. Si on supprime l'impôt, qui va nettoyer ces rues et ces parcs ? Je pense qu'on ne peut pas rendre ce service gratuit. Encore une fois, à mon avis, on peut tout à fait le comparer avec le principe de pollueur-payeur. Je vous propose de refuser cet amendement de la COFIN.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée au sein de l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au vote sur l'amendement de la COFIN.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Pour la bonne marche du Conseil, je vous suggère de faire voter l'amendement qui consiste à ajouter et d'en exonérer les personnes au bénéfice d'une rente complémentaire AVS/AI, de l'aide sociale ou du revenu d'insertion à raison d'un chien par personne. C'est ça que vous devez faire voter au début et ensuite faire voter l'article au complet.

Vote : L'amendement est accepté par 22 voix pour, 21 voix contre et 9 abstentions.

Monsieur le Président demande à Madame la rapportrice de lire le point 9 amendé.

Lecture du point 9 amendé.

Monsieur le Président demande à Madame la rapportrice de lire les conclusions amendées du préavis.

Lecture des conclusions amendées.

Monsieur le Président passe dès lors au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 08-2023,
- ouï le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. de maintenir le taux d'impôt communal à 72.5 points de l'impôt cantonal de base pour les années 2024 et 2025 ;
2. d'adopter les taux d'imposition pour les années 2024 et 2025 sur la base du projet présenté, amendé au point 9.

Vote : Les conclusions amendées du préavis no 08-2023 sont approuvées à une très large majorité.

Monsieur le Président passe au point 10 de l'ordre du jour.

10. Préavis intercommunal N° 10-2023 au Conseil communal - La Fabrique de Malley : poursuite de la structure intercommunale

Monsieur le Président appelle Madame la Conseillère Marianne Seppey, rapportrice de la Commission pour la lecture de la partie discussion et vote sans les conclusions, conformément à l'article 76 du Règlement du Conseil.

Lecture du rapport.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Je suis un tout petit peu étonné qu'on nous présente ce préavis pour, déjà avant qu'on nous l'ait présenté, influencer sur le budget de l'année prochaine. C'est étonnant. Pourquoi est-ce que ces montants ne sont pas pris dans le budget de 2024 et qu'on passe par un préavis ? Est-ce que, quand on fait le budget, on ne sait pas encore que la fabrique va coûter quelque chose ? Est-ce qu'on fait des budgets dynamiques à Prilly ? C'est ma première question et la deuxième question.

Cela me paraît un tout petit peu bizarre aussi que, dans ce préavis, on prenne des engagements sur les budgets futurs de 2025, 26, 27, 28. Est-ce que c'est quelque chose qu'on a la possibilité de faire selon la Loi sur les communes ?

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Monsieur Deillon demande si on a le droit de faire ce qu'on est en train de faire ? Nous avons procédé exactement de la même manière il y a cinq ans. Nous n'avons rien inventé. Monsieur Deillon peut nous dire nous sommes trompés il y a cinq ans. Mais là non, nous avons décidé d'amener une proposition avec ce préavis, plutôt une explication. Nous sommes en train d'expliquer pourquoi vous trouvez cela au budget, Monsieur Deillon. On va le trouver en 2024, 2025, 2026, 2027, parce que nous nous engageons. Certes, il y a un engagement qui est demandé aujourd'hui à votre Conseil, d'accepter de pérenniser cette structure. Nous sommes assez fiers de cette structure. Elle est efficace, son coût n'est pas élevé. On ne dépense pas tout ce que vous nous aviez attribué il y a cinq ans. Au contraire, on a cité qui restait 2 millions. Attention, ce n'est pas pour engager des nouveaux postes, forcément, mais ce sont 2 millions qui sont plutôt destinés à des études qui n'ont pas encore été faites et qui pourront l'être dans cette deuxième tranche de cinq ans. C'est cette volonté de poursuivre tout ce travail qui se fait à Malley. Je précise juste en passant que si nous n'avions pas la fabrique, que se passerait-il ? Nous serions devant vous pour vous demander des postes supplémentaires, pour absorber tout le travail que fait cette fabrique et le staff qui a été engagé pour ça. Monsieur Deillon, je vous promets, à notre avis, il n'y a pas du tout embrouille ou volonté de cacher quoi que ce soit. Nous avons pris ce qu'il fallait pour pouvoir aborder ce deuxième lustre, et on espère que la lumière sera complète quand les deux lustres auront vécu.

Monsieur le Président demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe la parole à Madame la Conseillère Marianne Seppey, rapportrice de la Commission, pour la lecture des conclusions.

Lecture des conclusions.

Monsieur le Président passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 10-2023,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accepter que les charges de fonctionnement inhérentes au présent préavis soient portées au budget 2024 ;
2. de prendre acte que les charges de fonctionnement inhérentes au présent préavis seront portées aux budgets 2025, 2026, 2027 et 2028.

Vote : Les conclusions du préavis no 10-2023 sont approuvées à une large majorité, moins 5 abstentions.

Le point 10 de l'ordre du jour étant traité, Monsieur le Président passe au point 11 de l'ordre du jour.

- 11. Préavis N° 11-2023 au Conseil communal sollicitant un crédit de CHF 753'300.- pour la participation de Prilly aux études des aménagements extérieurs du plan partiel d'affectation (PPA) « Viaduc », aux compléments nécessaires pour le réaménagement complet du chemin du Viaduc et à la rénovation du badminton**

Monsieur le Président appelle Monsieur le Conseiller Youri Hanisch, rapporteur de la Commission pour la lecture de la partie délibération et amendements sans les conclusions, conformément à l'article 76 du Règlement du Conseil.

Lecture du rapport.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Monsieur le Conseiller Olivier Pilet (PSIG) a la parole

Le PSIG a toute une série de commentaires et de questions à poser par rapport à ce préavis. Dans un premier temps, en guise de Préambule, le PSIG déplore l'absence de vision globale sur les coûts et les investissements à venir pour la réalisation des différents objets de ce préavis. La Municipalité peut-elle présenter au Conseil une estimation globale pour la réalisation de l'ensemble du PPA Viaduc à charge de la commune. Ensuite, il y a toute une série de questions sur 3 points spécifiques par rapport au préavis.

Le point 3.1 : il fait mention d'une clé de répartition définie par une convention et appliquée à une contribution financière de la commune et des divers propriétaires quant au frais d'études et espaces publics pour la mise en enquête. Pour l'AMEX A et le Chemin du Viaduc, la participation de la commune est de 49 %. Selon l'explication donnée par la municipalité à la commission, ce pourcentage est le résultat d'une négociation, et motivé par une volonté de soustraire le projet au marchés publics et ainsi d'avancer plus rapidement. Dès lors, le PSIG a trois questions complémentaires à poser à la Municipalité.

La première : la Municipalité confirme-t-elle le pourcentage et que le résultat d'une négociation est motivé par une volonté de soustraire le projet aux marchés publics ?

La deuxième question : sur quels éléments objectivables sépare de 49 % des frais d'études attribués à la commune s'est-elle fondée dans le cadre des négociations ?

La troisième question : quels éléments la Municipalité peut-elle avancer afin de garantir au Conseil que les intérêts de la commune soient bien préservés avec cette clef de répartition ?

Point 3.2 : page 6, la Municipalité demande au Conseil de lui débloquent un crédit de CHF 475'000.00, avec une précision de plus ou moins 25 %. En cas de dépassement de ce montant dans la fourchette des 25 %, la Municipalité envisage-t-elle de revenir devant le Conseil pour faire valider le montant concerné ou estime-t-elle que le présent préavis valide implicitement un éventuel dépassement jusqu'à 25 % ?

Point 3.3 : en page 7, relative à la rénovation du badminton, un commissaire s'étonne dans le rapport qu'une rallonge soit demandée au Conseil, étant donné que l'activité d'Insula en tant que maître d'ouvrage était soumise à un contrat forfaitaire. La réponse de la Municipalité donnée à la Commission semble esquiver la question, à savoir pourquoi un montant supplémentaire est-il demandé au Conseil, alors qu'Insula a accepté un mandat du maître d'ouvrage rémunéré sur une base forfaitaire et devrait dans ce cas assumer le risque. Pour le PSIG, Insula doit assumer le risque conformément à ses engagements contractuels et ce montant devrait être retiré du préavis. Nous rappellerons enfin que la commune a déjà cédé des droits à bâtir à Insula pour un montant de CHF 754'603.20, ce que la Municipalité semble oublier dans sa réponse à la Commission. D'autre part, que ce serait-il passé si les coûts avaient été inférieurs à la somme convenue ? Insula aurait-elle remboursé la différence aux communes de Lausanne et de Prilly ? On peut en douter.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Tout d'abord, Monsieur Pilet, un tout grand merci pour m'avoir envoyé les questions à l'avance, cela aurait pu être très intéressant avec un tel déballage oral. J'ai bien essayé de comprendre tout ce que vous avez dit, mais on va y arriver. Ma collègue Rebecca Joly interviendra sur un ou deux points que vous avez cités, qui concernent plus particulièrement les aménagements extérieurs. Sur le plan de la forme, j'aimerais juste comprendre. Ce n'est pas là-dessus que je vais me baser, puisque on va répondre. Comment est-ce que d'une Commission unanime sur le préavis, on en arrive maintenant avec des questions qui n'ont pas du tout été proposées par la Commission ? Peut-être qu'il aurait été intéressant que vous transmettiez vos questions à vos commissaires pour que la Commission puisse en débattre lorsqu'elle s'est réunie.

Premièrement, vous parlez d'une sorte de vision globale qui n'existe pas par rapport à ce que la commune veut faire pour le PPA Viaduc. C'est tout le contraire, puisque cette vision globale, elle a déjà été précisée lors de l'adoption par votre Conseil du PPA Viaduc. Et là, n'y a pas eu d'éléments qui ont fait que vous remettiez en question cette vision globale que la municipalité a voulu dans cette région-là, avec ces futures constructions, puisqu'on parle bien sûr de la tour Tilia du côté du viaduc et également de la tour de Malley Phare du côté des voies CFF sur Malley Lumières. La vision globale existe, elle a été présentée, elle a été acceptée.

On voit mal que maintenant, quand on doit amener notre part à ces études qui ont déjà eu lieu et qui ont déjà été payées par Insula, vous veniez, vous, Conseil communal, ou Monsieur Pilet plus particulièrement, dire que vous n'êtes pas tellement d'accord avec cette vision globale. Je ne sais pas très bien ce qu'on peut lui imputer comme faute. Cela paraît un peu tard.

En ce qui concerne les participations aux frais d'études, il y a quelque chose qui semble vous choquer, mais nous et ceux qui avons participé à l'élaboration de cette répartition, il est vrai que cela permet que ce soit le maître d'oeuvre et que le maître d'œuvre soit privé et c'est Insula qui construit. D'ailleurs, Monsieur Pilet, personne n'est venu nous dire : mais qu'est-ce que c'est cette histoire ? On n'a même pas participé à l'appel d'offres pour l'entreprise générale, par exemple, et l'entreprise générale, pour pas la citer, HRS, qui construit cette tour, JPF pour la tour de Malley Phare, personne n'est venu s'opposer au fait que, lorsqu'il y a eu les appels d'offres de la part du privé, que nous ne soyons pas dans le coût, que nous n'ayons pas notre mot à dire. Non, par rapport à cette situation où le privé paie plus que le public, nous avons fait comme il fallait le faire et le privé n'a pas du tout tiré profit par rapport à ça et a pu, au contraire, il faut l'avouer, mais il n'y a pas de secret, les marchés publics, c'est une grosse procédure. Il est vrai que cela a permis d'être beaucoup plus souple, ça a permis d'aller plus vite.

Si vous regardez maintenant le chantier de Tilia, ne serait-ce que le chantier de Malley Phare également, cela progresse correctement, voire très bien. Venir nous reprocher maintenant que nous n'avons pas fait juste et ce qui est quand même assez incroyable, c'est qu'une commission n'a pas fait une seule remarque par rapport à ce que vous soumettez ce soir, il faut quand même se poser la question. Cette répartition, on peut dire qu'elle est fondée, pour préserver aussi les intérêts communaux et de ne pas dépenser de l'énergie, du temps, qui est souvent de l'argent, par rapport à d'autres procédures qui auraient pu être envisagées. Quand vous nous vous demandez de vous donner l'assurance que les intérêts communs sont préservés par rapport à ces deux futures constructions majeures à Malley, oui, la Municipalité estime que les intérêts ont été préservés.

En ce qui concerne le badminton, il est vrai qu'il y a ce terme, à un moment donné, forfaitaire, qui est intervenu dans une première estimation des coûts de ce badminton. Ce forfait se basait sur une première estimation, qui a été fait d'ailleurs par un autre bureau, que les architectes qui, maintenant, s'occupent de cette réalisation. Quand les architectes, qui ne sont pas nouveaux, mais qui étaient différents, se sont préoccupés d'aller au fond de cette future rénovation, il a été constaté, en effet, qu'il manquait quelque chose. Et sur ce manque, alors qu'on parle quand même d'une rénovation importante, qui est assumé par Insula, juste en passant, Insula paie environ 7 millions et nous, ce soir, de cette participation communale, alors que nous sommes propriétaires à 173 millièmes, nous vous demandons CHF 51'000.00. C'est moins de 1%. Permettez de croire que c'est correct.

C'est en effet, à un moment donné, des discussions que nous avons eues avec l'investisseur et ensuite, avec Prilly et Lausanne, qui sont les deux propriétaires, Lausanne, bien sûr, beaucoup plus que nous, on a décidé qu'on pouvait vous présenter une cette demande de CHF 51'000.00. Ce n'est pas cher payé. Ça serait la moindre des choses. Cela serait plutôt un inconvénient qu'une collectivité n'assume pas, alors qu'elle est quand même propriétaire du bâtiment. Ce badminton, on nous a fait le reproche aussi en Commission, un commissaire se demandait pourquoi on rénoverait, plutôt que de démolir.

La réponse a été toute faite, c'est qu'Insula et Lausanne qui est propriétaire principal, ont cherché très longtemps une zone où on pouvait ériger un bâtiment pour remplacer celui de Malley. Ils n'ont rien trouvé par rapport à une parcelle qui permettrait d'accueillir cette structure. Et pourquoi est-ce qu'on ne pourrait pas démolir et ne rien reconstruire en attendant de reconstruire sur le site actuel ? Tout simplement, parce que le badminton doit vivre. Il y a des compétitions qui s'y trouvent, c'est un club renommé, qui est en Ligue nationale A, qui organise des championnats européens ou des manifestations européennes. Il n'était pas question pour eux, et pour Lausanne, notamment, propriétaire principal, de venir avec des avec des prétentions de démolir et qu'il n'y ait plus de lieu possible pour leur activité. Il me semble avoir répondu à bon nombre de vos interrogations. Je me réjouis quand même que cette Commission unanime, qui a travaillé pendant un bon moment pour étudier ce projet, et je la remercie d'avoir fait ce travail et on est très content bien entendu qu'elle soit arrivée à cette conclusion, de cette unanimité, j'espère vraiment que, au contraire de Monsieur Pilet, qui voit beaucoup de choses qui ne sont pas forcément claires, ou que sais-je, et qui maintenant, au moment de voter ce crédit, mais c'est son droit le plus strict, sans doute peut être ne le votera pas. Je vous demande, au nom de la Municipalité, de voter ce préavis, comme la commission l'a fait.

Madame la Conseillère municipale Rebecca Joly (VER) a la parole

Monsieur Pilet, comme expliqué déjà en Commission, les chiffres qui sont avancés ici pour les travaux qui concernent le Chemin du Viaduc, les travaux routiers, sont des chiffres qui se basent sur une étude de faisabilité, un stade très précoce du projet. On n'a pas encore un projet bien établi, ce qui fait qu'on est dans cette marge de plus ou moins 25 %. Si vous voulez, le montant des études, c'est un montant qui est toujours calculé en pourcentage de l'estimation de l'ouvrage comme on a une estimation à plus ou moins 25 % sur le montant du crédit d'ouvrage, par voie de conséquence, on est aussi sur cette même estimation sur les études. C'est la raison pour laquelle on a un degré de précision qui n'est pas génial, je vous le concède. Mais, en revanche, il est évident qu'aujourd'hui on vous demande un crédit via ce préavis, un crédit d'étude de CHF 475'000.00 et que si nous dépassons ce crédit d'étude, nous viendrons évidemment avec un crédit complémentaire pour vous demander le solde.

Comme dans n'importe quel projet d'ouvrage ou crédit d'étude, si d'aventure nous dépassons les études, même quand on arrive à être un peu plus précis dans le chiffrage des études, vous nous donnez toujours une autorisation avec un chiffre précis dans le cadre de préavis. Et concrètement, si on le dépasse, on fait une annonce au Conseil communal, comme la loi nous l'oblige d'ailleurs et ensuite on vient avec un crédit complémentaire pour la part qui a dépassé le préavis. Maintenant, c'est vrai que, pour le moment, la pratique est souvent de venir avec des crédits complémentaires une fois que le projet, que ce soit d'ouvrage ou d'études est terminé, et puis qu'on sait exactement ce qui a dépassé. Il y a d'autres pratiques dans d'autres communes, mais c'est comme ça que qu'on a procédé jusqu'à maintenant. Pour répondre à votre question, non, il n'y a pas d'accord implicite. S'il y a dépassement, il y aura un crédit complémentaire.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Dans le flot de ce qui nous a été demandé, j'ai oublié de parler de l'aspect global de l'affaire. J'ai déjà parlé du fait qu'on estimait que c'était un projet qui méritait globalement d'être soutenu, mais surtout, il faut savoir ce que le privé, que paraît-il, il faudrait qu'il paie plus.

Je n'ai pas très bien compris votre position par rapport à ça. Est-ce que ce sont ces CHF 51'000.00 sur à peu près les CHF 700'000.00 que nous vous demandons aujourd'hui qui cause un problème ? J'ose croire que tout ce développement est que la valeur ajoutée de ce projet de badminton, rénovation plus construction de la tour Tilia, avec un hôtel, etc., par rapport au développement de notre commune, on ne va pas péjorer, ou la limite, voter contre ce crédit d'étude qui a été demandé pour assumer ce qui est notre part, de ce qui a été décidé à un moment donné, notamment via le PPA et via des décisions qui ont été prises et que la Municipalité vous a présenté ce projet de paiement d'étude, à un moment donné, elle prend aussi des engagements. On les a pris, que ça plaise ou non, vous avez le droit de dire que cela ne vous plaît pas, mais nous, nous estimons que nous avons fait notre part. Nous ne pouvons pas nous « défiler » par rapport à un tel projet. Ma collègue a parlé du Chemin du Viaduc qui va devoir être aménagé, qui fait l'objet de beaucoup d'attention par rapport à ce que nous devons faire là-bas pour absorber ensuite tout ce qui va se passer comme activité, notamment le bus numéro 7, le BHNS, auquel on doit trouver un endroit pour qu'il s'arrête. A un moment donné, oui, ce sont des responsabilités. Monsieur Pilet, on ne peut pas dire simplement au privé de construire, car ils ont les moyens. Non, la commune que nous représentons ici, on a des devoirs aussi, on doit les respecter. J'espère que vous voterez ce préavis.

Monsieur le Conseiller Olivier Pilet (PSIG) a la parole

En guise de préambule, je tenais à remercier la municipalité pour les réponses qui ont été transmises. J'ai deux points et une question supplémentaire à amener. La première, c'est on ne parle pas de vision globale sur l'aspect du PPA, mais l'aspect purement financier, non pas l'aspect vision globale du PPA. Ça, c'est une chose. La deuxième chose, au niveau du PSIG, on estime qu'on parle d'un montant forfaitaire d'Insula, qui a été abordé au point 3, on estime que cette somme de CHF 51'600.00 devrait être pris en charge par Insula dans les coûts. Donc, ce sont deux remarques du PSIG et à ce propos, le PSIG posera un amendement à ce sujet. On a encore une question au niveau du PSIG, avec tout ce qui a été dit, sur quelle base juridique ou contractuelle la Municipalité s'appuie-t-elle, pour affirmer que le montant supérieur à CHF 296'000.00 TTC à la participation d'Insula en faveur des communes de Prilly et Lausanne doit être pris en charge par ces dernières au prorata de leur part respective de propriété du badminton ? Et je poserai un amendement après, au niveau du PSIG.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Je n'ai toujours pas compris, Monsieur Pilet, votre dernière question. Sur les deux remarques que vous avez faites, si vous estimez qu'Insula doit payer ces CHF 51'600.00, je répète, sur l'entier de tout ce que fait Insula pour que ce badminton soit comme neuf et qu'on soit propriétaire dans un bâtiment neuf, comme Lausanne bien sûr, la Municipalité trouve que c'est la moindre des choses que nous participions à hauteur de ces CHF 51'600.00. Alors, soit le Conseil acceptera ce montant, avec tout le reste, j'espère, soit il le refusera, on verra bien ce qui se passera.

En ce qui concerne votre deuxième question que je ne comprends pas et qui n'a absolument pas été présentée en Commission, j'aimerais juste comprendre ces CHF 296'000.00 TTC, je n'ai pas très bien saisi, puisque je n'ai aucun élément chiffré en ma possession et que tout est oral. Comment est-ce que je peux comprendre votre question ? Il vous faut la reformuler et j'essayerai d'y répondre.

Monsieur le Conseiller Olivier Pilet (PSIG) a la parole

Je ne vais pas poursuivre ou reformuler. Je vais retirer la question qui a été posée précédemment, Monsieur le Syndic. Merci pour les réponses. Néanmoins, le PSIG souhaiterait poser un amendement qui a été évoqué, c'est de ne pas accorder le montant de CHF 51'600.00 relatif au point 3.3 du présent préavis, considérant qu'il est la charge d'Insula et de modifier le point 1 des conclusions du préavis dans le sens suivant :

D'accorder le crédit d'études de CHF 701'700.00 pour la participation de Prilly aux études des aménagements extérieurs du plan partiel d'affectation (PPA) « Viaduc », aux compléments nécessaires pour le réaménagement complet du chemin du Viaduc.

Monsieur le Président demande une version écrite de l'amendement à Monsieur Olivier Pilet. Il demande si la parole est sollicitée dans la salle.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Je m'excuse d'abuser de votre temps, cependant, ces CHF 51'600.00 qui causent problème, si j'ai bien compris, je vais devoir me répéter. L'estimation forfaitaire était une première estimation. Il est possible quand même qu'à un moment donné, quelqu'un dise : allez, on va au forfait par rapport à une première estimation et des travaux qui sont projetés. A partir de là, lors d'un deuxième approfondissement, et qu'un détail beaucoup plus important, il s'avère que le montant qui était prévu n'est pas suffisant, à un moment donné où les travaux n'avaient pas commencé, où les projections n'étaient pas encore terminées. Et puis là, Insula revient auprès des partenaires, parce que nous sommes des partenaires dans cette histoire, non pas simplement des gens qui venons et qui profitons de ce qui va se faire. La nouvelle somme a été identifiée, en effet, avec un surcoût, mais un surcoût crédible, un surcoût qui correspondait à des travaux qui étaient extrêmement importants pour que ce badminton puisse bien fonctionner. Et là, par rapport aux négociations qu'on a avec le 49 – 51%, la Municipalité a estimé que ces CHF 51'600.00, sur l'ensemble de la construction du badminton, n'était pas indécent et qu'on pouvait vous les présenter. Visiblement, certains n'en veulent pas. J'ose croire et espérer qu'il y en aura plusieurs qui soit s'abstiendront, soit accepteront qu'on assume notre part, et je vous demande de refuser, bien entendu, cet amendement.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président lit l'amendement du PSIG sur la conclusion no 1 :

Proposition d'amendement en cas de réponse oiseuse ou insatisfaisante de la Municipalité :

Le PSIG propose de ne pas accorder le montant de CHF 51'600.00 relatif au point 3.3 du présent préavis, considérant qu'il est à la charge d'Insula et de modifier le point 1 des conclusions du préavis dans le sens suivant :

1. D'accorder le crédit d'étude de, au lieu de CHF 753'300.00, passe à CHF 701'700.00 pour la participation, de Prilly aux études des aménagements extérieurs du Plan partiel d'affectation (PPA) Viaduc, au complément nécessaire pour le réaménagement complet du Chemin du Viaduc.

Monsieur le Président passe au vote sur l'amendement.

Vote : L'amendement est refusé par 21 voix contre, 10 pour, 20 abstentions

La discussion n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôt la discussion.

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur le Conseiller Youri Hanisch, rapporteur de la Commission, pour la lecture des conclusions.

Lecture des conclusions.

Monsieur le Président passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 11-2023,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder le crédit d'études de CHF 753'300.- pour la participation de Prilly aux études des aménagements extérieurs du plan partiel d'affectation (PPA) « Viaduc », aux compléments nécessaires pour le réaménagement complet du Chemin du Viaduc et à la rénovation du badminton ;
2. que les dépenses d'investissements indiquées au point 1 seront comptabilisées, respectivement, au débit des comptes d'investissement 5090.000 Autre biens, 5010.000 Ouvrages de génie civil et d'assainissement, 9123.000 Patrimoine financier et 5090.000 Autres biens ;
3. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis, en vue de sa mise en oeuvre ;
4. de financer ces dépenses complémentaires par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;
5. d'amortir les dépenses relatives à l'urbanisme et au réseau routier sur une durée de 10 ans par le débit du compte 3316.000-4200 Urbanisme & Constructions et 3311.000-4300 Réseau routier, respectivement ;
6. de prendre note que la charge d'intérêt, la première année, sera d'environ CHF 3'400.- pour la section Urbanisme et CHF 7'100.- pour la section Réseau routier.

Vote : Les conclusions du préavis no 11-2023 sont approuvées à une large majorité

Le point 11 de l'ordre du jour étant traité, Monsieur le Président passe au point 12 de l'ordre du jour.

12. Motions, postulats, interpellations et projets.

Monsieur le Président informe que le Bureau a reçu un postulat déposé par Madame la Conseillère Sylvie Krattinger et consorts qui est soutenue par au moins 5 personnes.

Monsieur le Président demande à Madame Sylvie Krattinger de faire lecture du postulat.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (LCVL) a la parole

Prilly : Postulat pour des revêtements perméables carrossables

PO-02-2023

Prilly : Postulat pour des revêtements perméables carrossables

Monsieur le Président
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux
Madame, Messieurs les Conseillers municipaux

Force est de constater que le nouvel aménagement réalisé à la Route de Cossonay entre la boucherie / boulangerie et le rondpoint pour le passage du BHNS génère son lot de mécontentement.

En termes d'environnement, nous déplorons la coupe d'une dizaine d'arbres. Un bosquet ou une haie a été arraché. Les emplacements laissés pour une plantation sont sous-dimensionnés (1 mètre sur 1 mètre) et les pavés complétant le rectangle sont parfaits, mais cimentés ce qui les rend imperméables. Les places de parcs sont malheureusement goudronnées, ce qui génère des îlots de chaleur. Pour être en cohérence avec le projet de plan climat de notre commune, cette pratique, à l'avenir, devrait être abandonnée.

Au vu de ce qui précède, ce postulat vise à étudier la possibilité de mettre en œuvre des revêtements perméables en milieu urbain dans le but de

- favoriser l'infiltration naturelle des eaux pluviales
- améliorer l'approvisionnement des nappes phréatiques
- lutter contre le ruissellement de surface et la saturation des réseaux
- réduire la pollution des eaux
- protéger les fonctions naturelles du sol
- préserver la biodiversité
- réduire les îlots de chaleur.

Différents types de revêtements perméables et peu sensibles à absorber la chaleur existent : pavés, revêtement du sol végétalisé, enrobé drainant, etc. Chacun de ces matériaux présente des particularités. Le choix du revêtement adéquat et esthétique se fait notamment en fonction de ses performances par rapport au type de mobilité ; aux piétons, personnes à mobilité réduite, cycles, véhicules légers ou lourds. Ce choix s'effectue aussi en fonction de la perméabilité naturelle du sous-sol en place. Il faut également tenir compte des coûts d'investissement et d'entretien qui varient d'un revêtement à un autre.

Au vu de ce qui précède, il est proposé de prendre les mesures suivantes (non exhaustif) :

- D'étudier attentivement les différents espaces (places de stationnement, voies d'accès, cimetière, espaces publics, etc.) où il est préconisé désormais de réaliser des sols perméables.
- D'assurer des conditions de plantation optimales aux arbres en bordure de route, notamment en prévoyant un espace perméable au pied de l'arbre suffisant.
- De faire en sorte de faciliter la plantation d'arbres après réfection ou rénovation d'une route en implantant les tuyaux en profondeur ou sous la voie de circulation du trafic routier.
- De mettre en place des mesures pour limiter les imperméabilisations inutiles.

Ces points sont des propositions, l'imperméabilisation des sols pouvant être abordée dans le cadre de plusieurs politiques et cadres légaux de notre Commune. Une réflexion globale par le biais de ce postulat permettrait certainement d'envisager d'autres pistes intéressantes et efficaces sur cette thématique qui nous concerne tous.

En vous remerciant de votre attention,

Prilly, le 24 septembre 2023

Sylvie Krattinger et consorts

Monsieur le Président demande à la Municipalité si elle souhaite prendre la parole.

C'est le cas.

Madame la Conseillère municipale Rebecca Joly (VER) a la parole

La Municipalité ne s'oppose pas au renvoi de ce postulat. J'aurais quand même quelques remarques peut être liminaires, mais nous débattons de la réponse. La question de la perméabilité des sols est évidemment une question qui nous préoccupe beaucoup à la municipalité, mais il faut bien comprendre que c'est une question qui touche surtout les parcelles privées, les parcelles qui sont détenues par des personnes privées. Beaucoup moins le domaine public routier, puisque souvent, le domaine public routier n'est pas sur de la pleine terre, n'est pas un endroit qui est vraiment adéquat pour recueillir de l'eau, au contraire. Mais, cela dit, nous prenons évidemment toutes les mesures possibles pour, de nous-même, éviter une perméabilisation du sol et, à ce titre, l'exemple qui est choisi du BHNS n'est pas non plus le meilleur, puisque l'endroit qui est décrit est un endroit qui n'est pas de la pleine terre, qui ne peut pas être vraiment désimperméabilisée, puisque dessous, il n'y a pas de pleine de terre.

Cependant, ce qu'il y a maintenant dessous, et ça vous pouvait toutes et tous le voir, puisque nous avons installé un panneau d'information, c'est une très grande fosse d'arbres, qui est tout le long des places de parc. Contrairement aux anciennes fosses à arbres, qui étaient des minuscules fosses, qui ne permettaient pas aux arbres qui étaient présents de grandir, maintenant, la nouvelle fosse pourra permettre aux arbres d'avoir une beaucoup plus grande taille, une beaucoup plus grande canopée que ce n'était le cas à l'époque et ça va agrandir la possibilité de verdure. Bien sûr que, pour l'instant, on ne les a pas encore plantés, puisque les travaux de génie civil ne sont pas terminés. Tant que les travaux de génie civil ne sont pas terminés, les travaux d'aménagement de type aménagement vert ne peuvent pas être faits sous peine d'être abîmés, puisque si vous plantez un arbre mais qu'ensuite vous revenez avec une grosse machine pour refaire un trou, vous avez des chances assez importantes d'abîmer votre arbre. Ces travaux sont donc réalisés tout à la fin. La question de la désimperméabilisation concerne quand même beaucoup plus, sur notre territoire, l'urbanisme et le plan général d'affectation qui est aussi quelque chose sur laquelle nous réfléchissons dans le cadre du plan climat. La Municipalité répondra donc volontiers à ce postulat.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée est dans la salle. Il ajoute que conformément au Règlement du Conseil communal, pour que le postulat puisse être renvoyé en commission, il faut au préalable l'accord de 20 % des membres.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (LCVL) a la parole

Comme la municipalité a proposé qu'on puisse lui renvoyer le postulat, je vous propose de passer directement par un renvoi à la municipalité.

Monsieur demande à l'assemblée si elle est d'accord avec un renvoi du postulat à la municipalité.

Vote : le renvoi à Municipalité est accepté à une large majorité.

Monsieur le Président informe que des interventions ont été annoncées.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PSIG) a la parole

Interpellation : quelle est l'information transmise à la population prillérane concernant ses droits sociaux ?



Parti socialiste
prilly

Interpellation : quelle est l'information transmise à la population prillérane concernant ses droits sociaux ?

La LASV (loi sur l'aide sociale vaudoise), entrée en vigueur en 2006, définit les compétences respectives des associations régionales d'action sociale et des agences communales d'assurances sociales. Selon le site de l'Etat de Vaud¹, l'agence d'assurances sociales apporte des informations et un soutien à tout citoyen ayant des demandes concernant :

- l'assurance vieillesse et survivants (AVS) (rentes, affiliations et cotisations, certificat d'assurance)
- l'assurance invalidité (AI)
- les prestations complémentaires AVS / AI
- les allocations perte de gain en cas de service ou maternité (APG)
- les allocations de maternité ou familiales
- les subsides à l'assurance-maladie de base
- les prestations complémentaires pour familles (PC Familles)
- les prestations de la rente-pont

Il s'agit là d'un droit accessible à tout citoyen dont l'état de santé et/ou la situation socio-économique lui permet d'avoir accès à ces prestations.

Cependant, force est de constater – et il suffit pour cela de questionner le personnel des CMS ou les directions d'EMS – qu'il y a encore trop souvent des personnes n'ayant pas eu accès aux prestations auxquelles elles avaient droit. La situation est identique concernant d'autres publics-cibles comme les familles à bas revenus, etc...

Sans du tout remettre en cause ici le travail des professionnels de l'agence AAS de Prilly, et celui du CSR, nous demandons à la Municipalité de répondre aux questions suivantes :

1. Existe-t-il une autre information transmise à toute la population prillérane que le texte présenté sur le site communal (services sociaux, aide sociale communale et ARASPE)?²
2. Comment a été prévue la communication entre services (AAS, CSR, ORP, Pro Senectute, Pro infirmis) de manière à ce que le « filet social » fonctionne ?
3. Quels seraient les moyens d'information optimaux à mettre en place, en complément de ceux cités ci-dessus, et touchant l'entier de la population prillérane mais aussi les différents publics cibles ?

Nous remercions la Municipalité de ses réponses.

Pour le groupe socialiste
P. Clivaz Luchez

¹ <https://www.vd.ch/themes/aides-financieres-et-soutien-social/trouver-une-agence-dassurance-sociale-aas/liste-des-agences-dassurances-sociales>

² <https://www.prilly.ch/vivre-a-prilly/cohesion-sociale/services-sociaux/aide-sociale-communale>

Monsieur le Président demande si la Municipalité souhaite répondre séance tenante ou à une séance subséquente.

La Municipalité répondra ultérieurement à l'interpellation.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée dans l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président demande s'il y a une autre interpellation.

Madame la Conseillère Eva Tortelli (PSIG) a la parole

Interpellation du bureau du Conseil communal et de la Municipalité

Conseil communal de Prilly, 2 octobre 2023

Interpellation du bureau du conseil communal et de la Municipalité.

Le 15.8.2023, le secrétariat municipal faisait parvenir aux présidents de groupe l'ordre du jour proposé par la Municipalité contenant 5 préavis.

Le 16.8.2023, M. Turrian nous transmettait la demande, sollicitant la création de 5 commissions,

TOURNUS 3 : 11.9

TOURNUS 4 : 5.9 et 13.9, (COFIN)

TOURNUS 5 : 7.9

TOURNUS 6 : 13.9

TOURNUS 7 : 19.9

A cela s'est ajouté une convocation de l'ASIGOS, convocation reçue le 6 septembre pour le 13 septembre.

Or, nous apprenions ensuite que le bureau du Conseil avait décidé de ne présenter au Conseil que 3 préavis lors de la séance du 2 octobre.

Et, par la bande, sans encore aucune annonce officielle, nous avons appris le 12 septembre 2023 qu'une séance supplémentaire du conseil communal était envisagée afin de traiter des deux préavis prévus le 2.10 et reportés.

Nous avons également relevé que le *préavis 12-2023 Transition Fluo-LED obligatoire des sources lumineuses des bâtiments de la Ville* a été transmis aux commissaires sans avoir été transmis, sauf erreur de notre part, à l'ensemble des membres du Conseil communal et que la date de sa commission a été anticipée par rapport aux usages, ce qui rend difficile la préparation au sein des groupes.

Le PSIG trouve cette forme d'organisation assez chaotique, et pose dès lors les deux questions écrites suivantes l'une à la Municipalité et la seconde au bureau du Conseil :

Question à la Municipalité :

Nous avons bien entendu, dans la lecture du rapport de gestion, que la planification du passage des préavis au Conseil communal n'était pas planifiable, et nous en avons là un exemple criant.

- Nous demandons donc à la Municipalité de nous dire ce qu'elle va mettre en place comme planification afin que cela ne se reproduise pas ?

Question au bureau du Conseil :

Le bureau du Conseil sait parfaitement la difficulté que les partis rencontrent à trouver des commissaires au vu de la charge professionnelle et familiale de chacun des membres.

- 1 -

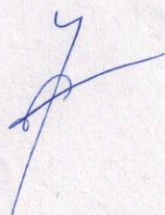
- Pourquoi avoir choisi de maintenir les 5 commissions – avec une 6^e qui est celle de l'ASIGOS alors que deux des préavis seront traités en novembre seulement ?
- Comment le Bureau pense-t-il s'y prendre pour l'année législative à venir ? 

Le groupe socialiste remercie la Municipalité et le bureau du Conseil pour leurs réponses.

Pour le groupe PSIG :
Eva Tortelli

Rivier Lucks









 : Nous apprenons lors de la séance du 2.10.23 que la séance du 6.11 n'a pas lieu.

Or, les présidents de groupe viennent de recevoir 4 préavis municipaux par lesquels trouver des commissaires. Comment cette planification est-elle envisagée ?

Monsieur le Président demande s'il y a une autre interpellation.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (VER) a la parole

Interpellation : demande d'information sur les mesures prises par la Municipalité pour sécuriser les cheminements de mobilité douce durant les travaux, notamment les chantiers du BHNS ?

Interpellation : demande d'information sur les mesures prises par la Municipalité pour sécuriser les cheminements de mobilité douce durant les travaux, notamment les chantiers du BHNS ?

Monsieur le Président du Conseil communal,
Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseiller.ère.s communaux,

Suite à divers témoignages et articles paru dans la presse, le groupe des Vert.e.s souhaite en savoir plus sur les mesures prises par la Ville pour assurer la sécurité des usagers et favoriser la mobilité douce en zone urbaine lors d'importants travaux routiers.

Cette législature est caractérisée par d'importants projets en cours de réalisation. Le groupe des Vert.e.s tient tout d'abord à renouveler son soutien à la réalisation de ces derniers, tant ils sont importants pour le bien-vivre et la promotion d'une mobilité plus mixte. Nous soulignons également que les travaux se déroulent dans l'ensemble de manière sécurisée et qu'ils semblent être dans les temps.

Nous sommes toutefois inquiets dans certains cas quant à la sécurité des usagers, et nous demandons si il est possible de faire plus pour les mobilités légères. Dans cette interpellation, nous proposons de traiter le cas particulier du BHNS afin d'obtenir des réponses plus précises, mais nous espérons qu'elles s'appliquent également dans les grandes lignes pour les autres chantiers. Nous adressons les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quelles sont les entreprises et services qui conçoivent et valident les aménagements routiers temporaires en cas de travaux ?
2. Quels sont les critères utilisés pour l'évaluation d'une solution d'aménagements routiers temporaires ?
3. Quels sont les outils de la population pour s'informer, questionner, voire demander des modifications par rapport aux aménagements temporaires ?
4. Dans le cas des modifications du BHNS:
 - a. Par rapport aux récents aménagements temporaires de la route de Cossonay, quelles sont les réactions et éventuelles actions prises par la Municipalité suite aux demandes des riverains et récents articles de presse?
 - b. Pourquoi l'îlot temporaire au niveau de Perréaz n'est pas sécurisé par des patrouilleur/patrouilleuses scolaires comme celui du centre alors qu'il s'agit d'un chemin écolier prisé, notamment entre Jolimont et l'APEMS de Corminjoz ?

- c. Quels sont les considérations et les moyens engagés pour préserver une mobilité mixte, incluant le confort des piétons et des cyclistes, sur la route de Cossonay durant les travaux ?
 - d. A-t-il été envisagé, par exemple, de mettre en place une circulation alternée sur les tronçons en travaux pour assurer un meilleur équilibre entre les différents modes de transport (piéton, vélo-et-autre-trotinettes, voitures, bus) ?
- 5. Avec quels moyens la Municipalité communique-t-elle ces informations avec les habitants ?
 - 6. La Municipalité envisagent-elles des changements prochainement dans le cadre des aménagements urbains temporaires en cas de travaux ?

Nous remercions par avance la Municipalité pour ses informations.

Pour le groupe des Vert.e.s,

Olivier Amblet



J. Kheng Despench



Monsieur le Président demande si la Municipalité souhaite répondre séance tenante ou à une séance subséquente.

La Municipalité répondra ultérieurement à l'interpellation.

Monsieur le Président demande s'il y a une autre interpellation.

Monsieur le Conseiller Théo Milliez (VER) a la parole

Interpellation : Etat d'avancement, exactitude de la date de résiliation du contrat en lien avec les mesures d'économie d'énergie

Interpellation.
État d'avancement, exactitude de la date de réalisation
du contrat en lien avec les mesures d'économie d'énergie

Peu importe finalement si l'énergie vient à manquer ou non cet hiver, il y a de nombreux avantages à reconduire les mesures d'économie d'énergie qui ont été initiées l'hiver dernier. C'est bien entendu une diminution des frais liés à l'énergie pour la ville de Prilly et ses habitants, mais aussi une excellente occasion pour diminuer l'impact climatique de la commune, ainsi que la pollution lumineuse et son impact pour la biodiversité et les amateurs de nuits étoilées.

Une des mesures visibles qui semble aussi facile qu'évidente serait d'interdire l'affichage publicitaire rétro-éclairé sur l'espace public. Facile puisque actuellement ces affichages n'ont pas encore envahi nos rues et nous pourrions être proactifs sur le sujet. Évident car comment est-ce que la commune pourrait demander à ses citoyens de faire des efforts si elle autorisait l'installation d'écrans qui gaspillent de l'énergie 24h/24 ? Non seulement ce mode d'affichage est irresponsable d'un point de vue de son impact environnemental, il représente aussi des écrans supplémentaires auxquels nous et nos enfants serions exposés. Est-ce souhaitable dans notre société où nous passons déjà une trop grande partie de notre journée devant des écrans ?

Mes questions à la municipalité sont les suivantes :

- Est-ce que les mesures d'économie d'énergie de l'hiver sont prévues d'être reconduites cette année ?
- Quelle est la position de la municipalité par rapport à l'interdiction de la publicité rétro-éclairée à Prilly ?
- Si cette position est favorable à son interdiction, est-ce que la municipalité prévoit de faire entrer en vigueur cette interdiction ?

Je profite d'être sur le sujet de la publicité pour poser les questions supplémentaires suivantes à la municipalité :

- Quelles ont été les avancées par rapport au traitement du postulat sur la publicité depuis son dépôt le 03.04.2023 ?

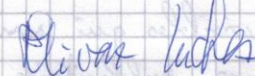
- Quelles sont les dernières informations de la municipalité concernant le délai de résiliation avec la Société Générale d'Affichage ?
- À quand est-ce que le conseil communal peut s'attendre à pouvoir faire siéger une commission pour traiter ce préavis ?

Signataires :

Théo Hilliez 

Adèle Garin 

Eva Tortelli 

CLIAZ L. TAPIA 

Jm Girard

Monsieur le Président demande si la Municipalité souhaite répondre séance tenante ou à une séance subséquente.

La Municipalité répondra ultérieurement à l'interpellation.

Monsieur le Président demande s'il y a une autre interpellation.

Monsieur le Conseiller Olivier Pilet (PSIG) a la parole

Interpellation : Prilly nouvel eldorado du rodéo urbain ?

Interpellation : Prilly nouvel eldorado du rodéo urbain ?

Mesdames, Messieurs,

On pourrait se croire sur le tournage d'un film à succès, dont le thème sont les courses de voiture. En effet, depuis de longs mois, voire des années, des amateurs de voiture de sports se retrouvent sur le parking de la piscine, pour y effectuer des courses de voiture à des heures où le quidam prillérain devrait se retrouver dans les bras de Morphée. Pire, des courses seraient organisées à travers un circuit qui emprunterait des zones à 30km, notamment le chemin des creuses et l'avenue du château au milieu de la nuit. Ce comportement a pour conséquence que les riverains nombreux soient régulièrement dérangés par l'attitude de ces automobilistes, au milieu de la nuit, sans parler des risques avérés pour la sécurité des piétons et d'autres usagers de la route qui pourraient se retrouver nez à nez avec une voiture folle.

Dès lors, le PSIG se pose les questions suivantes :

Est-ce que la Municipalité et la POL sont au courant de ces pratiques bruyantes et dangereuses et de quelles natures sont-elles (parking, circuit...) ?

Si oui, qu'ont-elles mis en place pour supprimer ces pratiques ? Si tel n'est pas le cas, quelles seront les mesures que la POL et la Municipalité vont mettre en place pour résoudre cette problématique ?

D'avance, le PSIG vous remercie des réponses. *et de votre attention.*

Prilly, le 30 septembre 2023

Olivier Pilet

Conseiller communal PSIG

Monsieur le Président demande si la Municipalité souhaite répondre séance tenante ou à une séance subséquente.

La Municipalité répondra ultérieurement à l'interpellation.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres interpellations, motions, postulats, projets au sein de l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au point 13 de l'ordre du jour.

13. Questions et divers

Monsieur le Président demande s'il y a des questions et divers dans l'assemblée.

Madame la Conseillère Eva Tortelli (PSIG) a la parole

Question écrite : Quelles places de travail pour les futurs collaborateurs de l'administration communale de Prilly ?

Question écrite : quelles places de travail pour les futurs collaborateurs de l'administration communale de Prilly ?

Lors de la discussion autour du rapport de gestion 2023, le 26 juin 2023, la Municipalité répondait comme suit au vœu n° 17 de la COGEST concernant l'anticipation de nouveaux espaces de travail :

«Un premier projet a été étudié et proposé aux chefs de service et à la Municipalité. Il a cependant été mis en suspens. La question devra certainement être remise sur le tapis à court terme.»

Le budget 2024 nous sera présenté d'ici deux mois. Dès lors, nous souhaitons savoir où en est la Municipalité dans ses réflexions ?

Nous vous remercions d'ores et déjà de votre réponse.

Pour le groupe socialiste

Pour le PSIG

Eva Tortelli

Question écrite : Le réfectoire de St-Etienne (7p-11s) parvient-il à accueillir tous les élèves souhaitant y manger ?

Séance du Conseil communal de Prilly du 2 octobre 2023

Question écrite

Le réfectoire de St-Etienne (7p-11s) parvient-il à accueillir tous les élèves souhaitant y manger ?

J'ai appris que le réfectoire de St-Etienne affiche complet. Dès lors, par exemple, certains enfants s'achètent un pique-nique à la Coop ou achètent un kebab. D'autres familles sont obligées de trouver d'autres solutions.

Certes, les enfants sont à cet âge-là plus autonomes. Certes, les places inoccupées en cas d'annulation par les enfants inscrits peuvent être réservées par d'autres, à condition que les parents soient très réactifs sur le système disponible sur smartphone, ce qui permet de trouver des dépannages.

Il n'en demeure pas moins qu'on ne peut que déplorer qu'une famille venant aujourd'hui habiter à Prilly se voie refuser un accès au réfectoire, garant d'un repas équilibré et d'un certain contrôle bienvenu des activités des enfants (10 à 16 ans) à midi.

De plus, il est prévisible que la demande croisse de manière importante ces prochaines années.

Question :

- La Municipalité entend-elle prendre des mesures pour répondre à la demande en matière d'accueil au réfectoire, et si oui lesquelles ?

Je remercie la Municipalité de sa réponse.

Eva Tortelli



Question écrite : Fortes températures à l'APEMS de Corminjoz : quelles mesures la Municipalité entend-elle prendre pour offrir de meilleures conditions d'accueil des enfants et de travail pour les collaborateurs.trices ?

Séance du Conseil communal de Prilly du 2 octobre 2023

Question écrite

Fortes températures à l'APEMS de Corminjoz : quelles mesures la Municipalité entend-elle prendre pour offrir de meilleures conditions d'accueil des enfants et de travail pour les collaborateurs.trices ?

L'APEMS de Corminjoz devient très chaud dès les premiers beaux jours. Il se mue en fournaise en période de canicule.

Je m'interroge sur les conditions d'accueil des enfants et sur les conditions de travail pour les collaborateurs.trices, tout particulièrement à l'heure du réchauffement climatique où l'on sait que les épisodes de canicule vont se multiplier.

Question :

- La Municipalité va-t-elle mettre en œuvre des mesures préservant une température correcte et seront-elles mises en place avant l'été 2024 ?

Je remercie la Municipalité de sa réponse.

Eva Tortelli



Monsieur le Président demande s'il y encore des questions écrites ou orales.

Madame la Conseillère Geneviève Nosedà Guignard (PSIG) a la parole

Il s'agit d'une question orale à la municipalité. À l'époque on recevait, avec l'ordre du jour et les documents du conseil, des communications de l'Administration générale, avec les engagements, les démissions, jubilés, mutations et autres nominations au sein de l'administration. Je trouvais ce document très intéressant et je me demandais pourquoi on ne le reçoit plus. Est-il prévu que nous les recevions à nouveau ?

Monsieur le Président passe la parole à la Municipalité.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

En effet, après une pause pour ces communications qui ont l'air de vous intéresser, nous allons reprendre et faire une communication globale en fin d'année avec tous les engagements, les démissions et tout ce qui vous avez cité, Madame la Conseillère, et elle va arriver d'ici décembre.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (VER) a la parole

Deux questions orales. Premièrement, éclairage au Chemin des Fleurs. Permettez-moi de me faire le relais d'une habitante du Chemin des Fleurs. L'éclairage public a été renouvelé sur ce chemin. Les éclairages actuels ont été remplacés par lampes LED, celles-ci sont toutefois plus brillantes que les anciennes, ce qui peut paraître une bonne idée. Toutefois, elles ont tendance à déranger le voisinage, même store baissé. De plus, ce n'est pas idéal pour la faune nocturne dans un quartier avec beaucoup de végétation. Aussi ma question à la municipalité : peut-elle diminuer l'intensité de l'éclairage tard le soir ou encore installer des caches afin que ceux-ci n'éclairent que la route ?

Ensuite, postulat, communication : avez-vous des nouvelles du postulat sur la communication ?

Monsieur le Président passe la parole à la Municipalité.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Le préavis sur la communication, qui n'est pas le postulat, a été retiré par la municipalité et il sera représenté dans des délais qui restent encore à évaluer. Mais, nous n'allons pas lâcher ce projet qui est nécessaire.

Madame la Conseillère municipale Rebecca Joly (VER) a la parole

Il s'agit du remplacement d'un lampadaire au Chemin des Fleurs, puisque ni le Chemin des Fleurs, ni le Chemin de Perréaz n'ont été récemment refaits. En revanche, l'escalier qui mène de l'un à l'autre a été refait et on a changé un luminaire pour du LED. Effectivement, le LED souvent, a un éclairage plus blanc qui est beaucoup plus dirigé, ce qui est parfois ressenti comme plus lumineux. Ce n'est pas forcément le cas dans des mesures de lumière. Toutefois, comme il s'agissait que d'un point lumineux, il n'a pas été équipé en abaisseur de tension, comme ça le cas normalement quand on équipe des des nouvelles allées, des nouveaux chemins, on équipe toujours les nouveaux luminaires d'abaisseur de tension pour la nuit, mais ce sera fait pour ce point lumineux. Sachez juste quand même pour la petite histoire que les éclairages LED sont beaucoup plus directionnels. Ils sont bien meilleurs pour la biodiversité, puisqu'ils n'éclairent que ce qu'on veut éclairer, et il y a beaucoup moins d'éclairage parasites.

Là aussi, même si ça ne paraît pas être le cas, puisqu'il apparaît comme plus blanc et un peu plus vif, il est bien meilleur également pour les autres occupants de cette ville, puisqu'il y a beaucoup moins d'éclairage parasite sur les côtés et au-dessus. On va équiper ce lampadaire.

Madame la Conseillère Marianne Seppey (LCVL) a la parole

C'est une question que plusieurs personnes m'ont posée et que je me pose depuis cet été. C'est au sujet de l'arrêt du bus Prilly Centre en direction de Prilly terminus. Je me pose la question, et ces différentes personnes se posent aussi la même question : quand est-ce que nous allons avoir l'arrêt du bus à son arrêt précédent, là où, pratiquement, il me semble que ça serait beaucoup plus logique ? C'est vrai, on constate autour que les travaux ne sont pas tout à fait terminés. Il y a une barrière en bois qui protège éventuellement le bord du trottoir pour pas que les gens tombent. Mais constatation faite, je remarque qu'où s'arrête le bus numéro 9 maintenant devant Corminjoz, les autos sont bloquées derrière, cela provoque des bouchons, cela provoque même des bouchons dans le giratoire. Pourquoi, depuis la fin juin et début juillet, où pratiquement, les travaux devant la COOP jusque devant la Treille sont plus ou moins terminés, on ne remet pas cet arrêt numéro 9 à son ancien arrêt, vu que là, les lignes jaunes pour l'arrêt du bus sont prévues ? J'ai encore constaté aujourd'hui, je me suis arrêtée exprès pour vérifier, les voitures qui sont derrière le bus peuvent passer à côté et emprunter le giratoire.

Monsieur le Président passe la parole à la Municipalité.

Madame la Conseillère municipale Rebecca Joly (VER) a la parole

Pour vous répondre, Madame Seppey, les travaux ne sont effectivement pas terminés à cet endroit-là et si on déplace l'arrêt du bus non 9, il faudra ensuite le redéplacer, le temps notamment de faire l'arrêt puisqu'il n'y a pas encore les socles en béton, il n'y a pas l'arrêt du bus, il manque l'arrêt du bus, parce qu'il y a quand même des travaux qui nécessitent ensuite qu'on les redéplace. On va d'abord terminer les travaux, notamment les barrières, aussi la sécurisation des barrières pour éviter les chutes, et faire l'arrêt de bus avant qu'on redéplace l'arrêt, même si, je vous l'accorde, ce n'est pas une situation idéale, ne serait aussi parce que l'endroit où il s'arrête, le trottoir est extrêmement bas et que ce n'est vraiment pas idéal aussi pour les personnes à mobilité réduite. On est dans une situation de travaux encore pendant une grosse année pour le génie civil et ce ne sera pas idéal. Je ne parle pas juste de cet arrêt de bus, cela ne va pas rester encore une année comme ça, je ne sais pas quand ce sera déplacé. Je sais ce qu'il faut faire encore, mais je ne sais pas quand ce sera fait, je ne sais pas quand ce sera déplacé.

Cependant, de manière générale, les travaux ne sont pas finis avant une grosse année et qu'il y aura encore des désagréments le long du tracé, partout. Il faut aussi bien se rendre compte que, même si, là où le gros œuvre est terminé, toute la partie devant la COOP, il reste encore beaucoup de travaux de finition et notamment, il restera de toute façon la dernière couche de roulement. Vous le voyez, il y a un petit espace entre le niveau actuel de la route et les trottoirs ou des choses qui sont censées être à niveau. C'est parce qu'il manque la couche de roulement actuellement. Il manque la couche phono absorbante, la dernière couche de roulement qui sera mise en une fois sur tout le long de la route. On attend que tout soit terminé. D'un point de vue des travaux purement routiers, les travaux ne sont pas terminés et ne le seront pas avant, en tout cas pour le génie civil, une année, puis, il y aura tous les travaux de lignes de contact, etc. Ce n'est pas tout à fait terminé encore.

Madame la Conseillère Eva Tortelli (PSIG) a la parole

C'est peut-être une question orale, j'ai un doute. Vous me direz si c'est un divers ou une question orale. Le propos, c'est que nous avons déposé le 3 avril une interpellation relative à la taxe sur le financement de l'équipement communautaire. Plusieurs conseils ont passé sans qu'une réponse soit donnée à cette interpellation et je souhaite savoir où ça en est, en référence à l'article 70 de notre règlement ?

Monsieur le Président précise que s'il n'y a pas de point d'interrogation, il s'agit d'un divers.

Madame la Conseillère Eva Tortelli répond qu'elle ajoute donc un point d'interrogation.

Monsieur le Président passe la parole à la Municipalité.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Avec le point d'interrogation, c'est plus clair. J'aimerais dire que la Municipalité n'a pas du tout laissé de côté cet objet. Les dossiers sont en mains de la commission de recours d'impôts avec tous ceux qui ont fait recours et que la commission doit traiter. Nous sommes dans l'attente de ce qui va se passer avec cette commission. La municipalité va être auditionnée par cette commission sur le sujet et les choses vont avancer, mais selon un rythme sur lequel nous n'avons pas de prise.

Monsieur le Président passe au point 14 de l'ordre du jour.

14. Contre-appel

Monsieur le Président propose de renoncer au contre-appel. Monsieur le Président donne rendez-vous aux Conseillères et Conseillers le lundi 13 novembre, à 20h00. Il adresse ses remerciements et souhaite à toutes et tous une belle fin de soirée.

2 octobre 2023 – Heure : 22h46